Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 6/10/2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_2_01-DE

République Française

Département

PYRENEES ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE D'ESPELETTE

Séance du 29 septembre 2026

En exercice	Présents	Votants	Exprimés
19	17	19	19

Date de la Convocation
08/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Virginie ARHANCET.

Date d'Affichage

08/09/2026

Présents : Virginie ARHANCET, Michel EZCURRA, Isabelle BELTRITTI, Eric LAVIGNE, Françoise DINGEMANS, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Jean-Jacques RICHEPIN,
Françoise ELIZALDE, Marie-France DAGUERRE, Jean-Marc GUILCOU, Christine DARGUY, Patrice HIQUET, Marie DUBERNET – SENNE, Pascale GUIN, Panpi DIRASSAR, UHALDE Kristine,

Absent excusé ayant donné procuration : Maïka GOUSPY a donné procuration à Virginie ARHANCET, Fabien DUCASSE a donné procuration à Panpi DIRASSAR.

Madame Isabelle BELTRITTI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n°1 :

Finances – Fiscalité : Avenant n°1 à la convention de service commun 'Observatoire fiscal partagé'

Rapporteur : Monsieur Eric LAVIGNE

Monsieur Eric LAVIGNE, explique que la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses communes membres se sont dotées d'un observatoire fiscal partagé depuis 2018. La mise en place, à compter de 2023, du nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire du Pays Basque a fait l'objet d'une charte entre la Direction Départementale des Finances Publiques et la Communauté d'Agglomération Pays Basque, qui intègre cette offre d'ingénierie mise en œuvre dans le domaine de la fiscalité locale.

Afin de conférer une dimension plus intégrée à l'observatoire fiscal partagé, jusqu'alors non formalisé, son fléchage sous la forme d'un service commun a été adopté par délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2023, tout comme la convention régissant les principes de fonctionnement de ce service commun entre la Communauté d'Agglomération et les communes concernées.

.../...

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 6/10/2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_2_01-DE

Dans la continuité, le service commun « Observatoire fiscal partagé » a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2024, sous la forme d'une convention passée avec chaque commune partie prenante.

Sur proposition de la Direction Générale des Finances Publiques, sollicitée en ce sens par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la convention est amenée à être complétée par voie d'avenant, s'agissant des dispositions touchant à la participation des agents du service commun aux réunions des commissions communales des impôts directs (afin d'y intégrer les références juridiques relatives aux services mutualisés issues du code général des collectivités territoriales).

- Vu la délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2023, portant création du service commun « Observatoire fiscal partagé » ;

- Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Espelette du 16 décembre 2024, portant adhésion de la commune au service commun « Observatoire fiscal partagé » ;

- Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 juin 2026 portant avenant n°1 à la convention de service commun « Observatoire fiscal partagé » ;

- Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer, par voie d'avenant, des ajustements au conventionnement initialement établi ;

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention initiale régissant les principes de fonctionnement du service commun « Observatoire fiscal partagé » entre la Communauté d'Agglomération et la commune d'Espelette ci-joint ;

- **Autorise** Madame le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

La convention est annexée à la présente délibération

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme

Madame Le Maire
Vi[illegible]NCET

MAIRIE D'ESPELETTE 64250 (Pyrénées-Atlantiques)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402731-20260929-2026_09_29_02-DE

République Française

Département

PYRENEES ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE D'ESPELETTE

Séance du 29 septembre 2026

En exercice	Présents	Votants	Exprimés
19	17	19	19

Date de la Convocation
08/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Virginie ARHANCET.

Date d'Affichage

08/09/2026

Présents : Virginie ARHANCET, Michel EZCURRA, Isabelle BELTRITTI, Eric LAVIGNE, Françoise DINGEMANS, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Jean-Jacques RICHEPIN,
Françoise ELIZALDE, Marie-France DAGUERRE, Jean-Marc GUILCOU, Christine DARGUY, Patrice HIQUET, Marie DUBERNET – SENNE, Pascale GUIN, Panpi DIRASSAR, UHALDE Kristine,

Absent excusé ayant donné procuration : Maïka GOUSPY a donné procuration à Virginie ARHANCET, Fabien DUCASSE a donné procuration à Panpi DIRASSAR.

Madame Isabelle BELTRITTI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2 :

Voies communales : Sollicitation d'une aide financière au titre de la répartition des amendes de Police 2026

Rapporteur : Monsieur Eric LAVIGNE

Monsieur Eric LAVIGNE, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.2334-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Etat rétrocède aux communes une partie du produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière, en proportion des amendes dressées sur leur territoire. Il présente le contenu du programme de sécurisation des voies communales 2026 :

1/ Sécurisation et aménagement arrêt de bus secteur Mendi Alde

- Etude globale de faisabilité avec réunion publique
 Coût de l'étude : 1 800.00 €

- Aménagement d'aire d'arrêt de bus Mendi Alde Ko bidea
 Coût des travaux : 16 805.00 € H.T.

.../...

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_29_02-DE

- Sécurisation des piétons avec aménagement de trottoirs relatif à l'accessibilité PMR de l'arrêt de bus MENDI ALDE:
 Coût des travaux : 22 208.50 € H.T.

- Sécurisation des piétons avec aménagement de trottoirs entre Mendi Aldeko bidea/Abri Bus Coût des travaux : 19 914.00 € H.T.

2/ Sécurisation d'ouvrages d'art

- Pont du camping, pont Irazabaleko bidea, pont de l'ancien moulin, pont du stade: Remplacement des parties endommagées, métallisation et thermolaquage
- Coût des travaux : 22 515.00 € H.T.

3/ Sécurisation des piétons – secteur Marinenborda ko bidea

- Aménagement de zones de ralentissement à l'aide de coussins berlinois et de deux plateaux routiers
- Coût des travaux : 18 490.00 € H.T
- Coût étude : 1 350.00 € HT

4/ Sécurisation de quatre passages piétons

- Pose d'un radar pédagogique et d'un panneau listel à diodes, Gazitegiko bidea, (rue de l'école publique), et 6 potelets lumineux répartis par deux (un de chaque côté de la route) au droit de l'arrêt de bus Haïtzaga, de l'arrêt de bus Kaminoko Patarra, et de l'arrêt de bus Mendi Alde
- Coût des travaux : 14 463.87€ H.T

5/ Remise en état de la voirie communale à la suite d'intempéries 2025-2026 pour maintenir un niveau de sécurité des usagers de la route : berges et fossés secteur Basseboure.

- Berges des chemins de Basaburua et de Belaskabieta
 Coût des travaux : 36 210.00 €
- Renfort fossé du chemin de Bassaburua
 Coût des travaux : 24 967.00 €

Ainsi, dans le cadre du plan de financement provisoire de cette opération, Monsieur Eric LAVIGNE, propose de solliciter une aide financière du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre de la répartition du produit des amendes de police.

.../...

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_29_02-DE

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- **Approuve** l'engagement de ces travaux pour sécuriser la circulation des piétons sur les différentes voies et l'aménagement d'une aire d'arrêt de bus à Mendi Alde,

- **Charge** Madame le Maire de solliciter Monsieur le Président du Département des Pyrénées-Atlantiques sur ces projets de sécurisation au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Elle précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Madame Le Maire
Virginie ARHANCET



.../...

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_29_03-DE

République Française

Département

PYRENEES ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE D'ESPELETTE

Séance du 29 septembre 2026

En exercice	Présents	Votants	Exprimés
19	17	19	19

Date de la Convocation
08/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Virginie ARHANCET.

Date d'Affichage

08/09/2026

Présents : Virginie ARHANCET, Michel EZCURRA, Isabelle BELTRITTI, Eric LAVIGNE, Françoise DINGEMANS, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Jean-Jacques RICHEPIN,
Françoise ELIZALDE, Marie-France DAGUERRE, Jean-Marc GUILCOU, Christine DARGUY, Patrice HIQUET, Marie DUBERNET – SENNE, Pascale GUIN, Panpi DIRASSAR, UHALDE Kristine,

Absent excusé ayant donné procuration : Maïka GOUSPY a donné procuration à Virginie ARHANCET, Fabien DUCASSE a donné procuration à Panpi DIRASSAR.

Madame Isabelle BELTRITTI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n°3 :

Redevance d'occupation du domaine public: tournages

Rapporteur : Madame Virginie Arhancet,

Madame Le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la commission finances du 14 septembre 2026, une redevance d'occupation du domaine public est mise en place, notamment dans le cadre de tournages. Elle rappelle que la détermination du montant de la redevance d'occupation domaniale repose sur un principe essentiel, applicable à toutes les dépendances domaniales, celui de la prise en compte des avantages de toute nature procurée au titulaire de l'autorisation (article L 2153-3 du Code général de la propriété des personnes publics).

Tournages	1 000.00 €/j
Location de bâtiments communaux non classés	1 200.00 €/j
Location de bâtiments communaux classés ou inscrits aux monuments historiques (ex : Château)	1 500.00 €/ j
Place de stationnement	10.00 €/j/place

.../...

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_29_03-DE

Les tarifs sont applicables dès à présent,

Chaque demande doit être faite à la mairie dans un délai d'un mois à l'avance. Une convention sera établie avec les détails de la durée et des lieux utilisés, des conditions d'usage, ainsi que de la présente tarification.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer :

- Approuve les tarifs et les conditions d'occupation du domaine public, tels que présentés.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme

Madame Le Maire
Virginie ARHANCET



.../...

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_29_04-DE

République Française

Département

PYRENEES ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'ESPELETTE

Séance du 29 septembre 2026

En exercice	Présents	Votants	Exprimés
19	17	19	19

Date de la Convocation
08/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Virginie ARHANCET.

Date d'Affichage

08/09/2026

Présents : Virginie ARHANCET, Michel EZCURRA, Isabelle BELTRITTI, Eric LAVIGNE, Françoise DINGEMANS, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Jean-Jacques RICHEPIN,
Françoise ELIZALDE, Marie-France DAGUERRE, Jean-Marc GUILCOU, Christine DARGUY, Patrice HIQUET, Marie DUBERNET – SENNE, Pascale GUIN, Panpi DIRASSAR, UHALDE Kristine,

Absent excusé ayant donné procuration : Maïka GOUSPY a donné procuration à Virginie ARHANCET, Fabien DUCASSE a donné procuration à Panpi DIRASSAR.

Madame Isabelle BELTRITTI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n°4 :

Rénovation du Trinquet : Choix des entreprises – Lancement des travaux

Rapporteur : Monsieur Eric LAVIGNE

Monsieur Eric LAVIGNE, rappelle l'historique du projet de rénovation du Trinquet de la commune. Il précise que suite à l'appel d'offres lancé en mai 2026, les entreprises de l'ensemble des corps d'état, ont été validés en commission appel d'offres le 25 août 2026, sauf celui du gros œuvre qui a été relancé.

Il présente les offres retenues détaillées dans le tableau suivant :

Rénovation du Trinquet - Offres retenues		
Corps d'état	*Entreprise*	*Montant en € HT*
Charpente - couverture -zinguerie	Elkarlan	96 998,00
Menuiserie Alu	Alchuteguy	58 750,00
Menuiserie bois	Garat	26 904,45
Plâtrerie	Olagaray	8 980,00
Carrelage	Erbinartegaray	21 884,50
Peinture	Les peintures d'Aquitaine	72 500,00
Chauffage Ventilation	Chapelet Saint-Jean	29 800,00
Electricité	Chapelet Saint-Jean	27 000,00
Echaffaudage	FFT Echaffaudage	18 170,00
	Total	360 986,95

.../...

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_29_04-DE

Il explique que les travaux commenceront début novembre 2026, soit après la fête du piment, et se dérouleront jusqu'en juin 2027.

Il rappelle que ce programme de rénovation bénéficie à ce stade de 110 966.00 € de DETR (subvention d'équipement) par arrêté du 6 mai dernier par l'Etat.

- Il précise que le montant du programme a été inscrit au budget 2026.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Approuve les travaux tels que présentés et de confier les différents aménagements aux entreprises retenues selon les montants fixés et le calendrier prévu.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement des travaux et à signer tous les documents y afférents

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Madame Le Maire
Virginie ARHANCET

MAIRIE D'ESPELETTE
64250 (Pyrénées-Atlantiques)

.../...

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_29_05-DE

République Française

Département

PYRENEES ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE D'ESPELETTE

Séance du 29 septembre 2026

En exercice	Présents	Votants	Exprimés
19	17	19	19

Date de la Convocation
08/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Virginie ARHANCET.

Date d'Affichage

08/09/2026

Présents : Virginie ARHANCET, Michel EZCURRA, Isabelle BELTRITTI, Eric LAVIGNE, Françoise DINGEMANS, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Jean-Jacques RICHEPIN,
Françoise ELIZALDE, Marie-France DAGUERRE, Jean-Marc GUILCOU, Christine DARGUY, Patrice HIQUET, Marie DUBERNET – SENNE, Pascale GUIN, Panpi DIRASSAR, UHALDE Kristine,

Absent excusé ayant donné procuration : Maïka GOUSPY a donné procuration à Virginie ARHANCET, Fabien DUCASSE a donné procuration à Panpi DIRASSAR.

Madame Isabelle BELTRITTI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n°5 :

Mise en œuvre d'une convention locale de sûreté des transports collectifs et scolaires

Rapporteur : Madame Virginie ARHANCET

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du suivi du dispositif du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), ainsi que les décisions prises lors du comité de pilotage municipal pluri-communal en date du 15 juin 2026, il est convenu d'accepter la demande de la société Transdev Sud-Ouest d'établir un partenariat avec les communes signataires.

Dès lors, la police municipale pluri-communale pourra intervenir sur le réseau des bus collectifs Transdev Sud-Ouest sur ce secteur regroupant les communes de Saint-Pée-sur-Nivelle, Ascain, Sare, Arbonne, Espelette, Ainhoa.

La présente convention vise à :

- Prévenir des incivilités, actes de malveillance ou troubles de l'ordre public dans les transports collectifs des lignes régulières et scolaires ;
- Développer une collaboration opérationnelle entre les communes, les services de la police municipale ou Gendarmerie et le transporteur Transdev Sud Ouest ;
- Améliorer la tranquillité publique et la sécurité des biens et des personnes dans

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_29_05-DE

les transports collectifs.

Néanmoins elle n'a pas pour objet de transférer aux communes la responsabilité de la sécurité et de la lutte contre la fraude.

Le but poursuivi est de rassurer par une présence visible et dissuasive et apaiser les relations potentiellement conflictuelles.

Cette convention permettra d'agir en parfaite coordination avec le transporteur Transdev Sud-Ouest et de renforcer l'efficacité des interventions des différents partenaires, dans le respect des compétences de chacun, afin de contribuer à la sécurité, à la tranquillité publique et au bon fonctionnement du service de transport.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- **Approuve** la convention locale de sûreté des transports collectifs et scolaires avec les communes de la police pluri-communale (Saint-Pée-sur Nivelle, Ascain, Sare, Arbonne, Espelette, Ainhoa) et le transporteur Transdev Sud-Ouest,

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents y afférents

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Madame Le Maire
Virginie ARHANCET

MAIRIE D'ESPELETTE 64250 (Pyrénées-Atlantiques)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_29_06-DE

République Française

Département

PYRENEES ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'ESPELETTE

Séance du 29 septembre 2026

En exercice	Présents	Votants	Exprimés
19	17	19	19

Date de la Convocation
08/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Virginie ARHANCET.

Date d'Affichage

08/09/2026

Présents : Virginie ARHANCET, Michel EZCURRA, Isabelle BELTRITTI, Eric LAVIGNE, Françoise DINGEMANS, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Jean-Jacques RICHEPIN, Françoise ELIZALDE, Marie-France DAGUERRE, Jean-Marc GUILCOU, Christine DARGUY, Patrice HIQUET, Marie DUBERNET – SENNE, Pascale GUIN, Panpi DIRASSAR, UHALDE Kristine,

Absent excusé ayant donné procuration : Maïka GOUSPY a donné procuration à Virginie ARHANCET, Fabien DUCASSE a donné procuration à Panpi DIRASSAR.

Madame Isabelle BELTRITTI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n°6 :

Bourses communales pour l'enseignement supérieur

Rapporteur : Monsieur Eric LAVIGNE

Monsieur Eric LAVIGNE rappelle au Conseil Municipal que la commune accorde une bourse communale aux étudiants de moins de 28 ans éligibles à la bourse d'Etat de l'enseignement supérieur domiciliés sur la Commune. A Espelette, cette aide communale est égale à 10% de la bourse d'Etat. Au Conseil Municipal du 16 avril 2026 l'ensemble des bourses au titre de l'année 2025-2026 ont été attribuées. Un dernier dossier eligible est arrive legèrement en retard en mairie, aussi, il est propose d'octroyer la bourse à l'étudiant concerné.

Boursier	Montant de la bourse d'Etat en €	Montant de la bourse communale en €
N°8	4587	458.70

Monsieur Lavigne, adjoint aux finances, procédera à la liquidation de cette bourse communale.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402181-20260929-2026_09_29_06-DE

Approuve l'octroi d'une bourse communale d'études à l'étudiant de l'enseignement supérieur domicilié sur la Commune qui a bénéficié d'une bourse d'Etat pour au titre de l'année scolaire 2025-2026.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Madame Le Maire
Virginie ARHANCET

MAIRIE D'ESPELETTE 64250 (Pyrénées-Atlantiques)

.../...

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_29_7-DE

République Française

Département

PYRENEES ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'ESPELETTE

Séance du 29 septembre 2026

En exercice	Présents	Votants	Exprimés
19	17	19	19

Date de la Convocation
08/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Virginie ARHANCET.

Date d'Affichage

08/09/2026

Présents : Virginie ARHANCET, Michel EZCURRA, Isabelle BELTRITTI, Eric LAVIGNE, Françoise DINGEMANS, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Jean-Jacques RICHEPIN,
Françoise ELIZALDE, Marie-France DAGUERRE, Jean-Marc GUILCOU, Christine DARGUY, Patrice HIQUET, Marie DUBERNET – SENNE, Pascale GUIN, Panpi DIRASSAR, UHALDE Kristine,

Absent excusé ayant donné procuration : Maïka GOUSPY a donné procuration à Virginie ARHANCET, Fabien DUCASSE a donné procuration à Panpi DIRASSAR.

Madame Isabelle BELTRITTI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n°7 :

Subvention à l'association Napurrak

Rapporteur : Madame Virginie ARHANCET

Madame Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Napurrak qui a proposé des animations estivales de pelote au Fronton.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Attribue une subvention de 500 € à l'association Napurrak

Monsieur Lavigne, adjoint aux finances, procédera à la liquidation de cette subvention.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Madame Le Maire
Virginie ARHANCET

MAIRIE D'ESPELETTE 64250 (Pyrénées-Atlantiques)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 064-216402131-20260929-2026_09_29_08-DE

République Française

Département

PYRENEES ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'ESPELETTE

Séance du 29 septembre 2026

En exercice	Présents	Votants	Exprimés
19	17	19	19

Date de la Convocation
08/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Virginie ARHANCET.

Date d'Affichage

08/09/2026

Présents : Virginie ARHANCET, Michel EZCURRA, Isabelle BELTRITTI, Eric LAVIGNE, Françoise DINGEMANS, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Jean-Jacques RICHEPIN, Françoise ELIZALDE, Marie-France DAGUERRE, Jean-Marc GUILCOU, Christine DARGUY, Patrice HIQUET, Marie DUBERNET – SENNE, Pascale GUIN, Panpi DIRASSAR, UHALDE Kristine,

Absent excusé ayant donné procuration : Maïka GOUSPY a donné procuration à Virginie ARHANCET, Fabien DUCASSE a donné procuration à Panpi DIRASSAR.

Madame Isabelle BELTRITTI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n°8 :

Subvention à l'association Handisport

Rapporteur : Monsieur Eric LAVIGNE

Monsieur Eric LAVIGNE rappelle que des subventions sont attribuées à des associations locales sur demande et sur décision de la commission finances de la commune. L'association Handisport ayant présenté une demande, il propose de lui attribuer une subvention de 120 € pour 2026.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Attribue une subvention de 120 € à l'association Handisport pour l'année 2026.

Monsieur Lavigne, adjoint aux finances procédera à la liquidation de cette subvention.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Madame Le Maire
Virginie ARHANCET

MAIRIE D'ESPELETTE 64250 (Pyrénées-Atlantiques)